Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260914-2026_73-DE

République Française

Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15
Quorum respecté		

Date d'envoi de la convocation
10/09/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à 19h30,
Le Conseil Municipal de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents :

RICAUD Christophe
DANILO Franck
BERHAULT Patricia
GERARD Philippe
CAIZES Michel
FEVRIER Jean-Pierre
ROUSSIERE Didier
BOUCHET Alexandra
GILBERT Donatien
MOTAIS Elodie
VARRIER Karine
MOTEL Romain
CHAUVEL Anais

Absences excusées :

BEAUDOUIN Isabelle	Ayant donné pouvoir à	BERHAULT Patricia
THEAUDIN Stéphanie	Ayant donné pouvoir à	CHAUVEL Anais

Absences excusées sans mandat de vote : //

A été nommé secrétaire de séance : GILBERT Donatien

2026-73- RECENSEMENT 2027 – DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement qui se dérouleront du 21 janvier au 20 février 2027 ;

Le rôle du CC, dont les missions s'exercent dès octobre 2026 jusqu'à mars 2027, est de :
- mettre en place l'organisation et la logistique du recensement ;
- mener la campagne locale de communication
- préparer la collecte des données et en assurer son suivi
- encadrer et superviser les agents recenseurs.

Il devra en outre suivre une formation dispensée par l'INSEE sur deux jours, ainsi qu'une

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260914-2026_73-DE

autoformation.

Interlocuteur privilégié de l'INSEE tout au long de la campagne de recensement, il sera nommé par arrêté nominatif du Maire.

Sur cet exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'autoriser M le Maire à désigner un coordonnateur communal d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et à signer l'arrêté de nomination.
- D'autoriser M Le Maire à désigner un (des) coordonnateur(s) d'enquête suppléant(s) chargés(s) de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement en cas de nécessité et à signer les arrêtés correspondants
- D'autoriser M le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents s'y référant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)

Le secrétaire de séance
Donatien GILBERT